

Décision

Générale

colonial

Décision n° 120 du 5 Février 1943.

n° 120

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 février 1943

Numéro JO

n° 4 du 15/02/1943

Date du numéro

15 février 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. DELCROS Remy, Ingénieur de 2me classe du Cadre Général des Travaux Publics des Colonies. cesse pour compter du 1er Février 1943 les fonctions de contrôleur de l'État près du Chemin de Fer Franco-Ethiopien dont il était antérieurement chargé. Pour compter de cette date M. DELCROS est mis à la disposition du Chef du Service des Travaux Publics. Il percevra les soldes et indemnités afférentes à son grade des Travaux Publics pensée correspondante Budget Local. La solde de Janvier 1943 de M.DELCROS sera imputée au Budg Local

Chapitre VIII

Article 3

paragraphe